

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Usine Audebert Boissons de Lempdes sur la commune principale de l'AIOT 15 rue Ernest Jean Bapt 63370 Lempdes.

La référence de votre dossier est A-3-PYWKO8M1I et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/12/2023 à 15h11 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **50027497200016**

Organisme : **SOLER IDE**

Fonction : **Directeur du pôle Industrie et Environnement**

Personne morale

N° SIRET **41291245300104**

Raison sociale **AUDEBERT BOISSONS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

15 Rue Ernest Jean Bapt

63370 LEMPDES

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Assistant qualité**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Usine Audebert Boissons de Lempdes**

Description des activités :

L'usine Audebert Boissons produit des boissons alcoolisées et non alcoolisées sur la commune de Lempdes (63). Elle est actuellement soumise à déclaration avec contrôle au titre des rubriques 2220.2 et 4755.2 et à déclaration simple au titre des rubriques 2250 et 2253 de la nomenclature des ICPE par déclaration initiale en date du 21 décembre 2016. L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection le 10 mai 2023 dans les locaux de l'installation d'Audebert Boissons à Lempdes. Dans le rapport d'inspection du 15 mai 2023, plusieurs non-conformités ont été constatées, notamment la chaudière vapeur au gaz naturel et le classement vis-à-vis de la rubrique ICPE 2663. Le projet initial du site de Lempdes prévoyait d'installer une chaudière déjà en fonctionnement sur le site corrézien d'Audebert Boissons. Cet équipement d'une capacité de 0,7 MW, inférieure au seuil de déclaration de la rubrique 2910, n'a donc pas été déclaré lors de la déclaration initiale de 2016. Face à un maintien des perspectives de production de son site corrézien, Audebert Boissons a décidé de conserver la dite chaudière sur le site corrézien et d'équiper le site de Lempdes avec une autre chaudière disponible dans les délais fixés. L'équipement qui a été mis en place à Lempdes possède une capacité de 2,8 MW, supérieure à la chaudière initialement prévue. De plus, l'exploitant stock des caisses plastiques et des fûts vides consignés avant leur reprise par les fournisseurs. Les stocks ne sont pas dissociés, les caisses et fûts sont en proportions équivalentes. Ils sont divisés en plusieurs zones de stockages extérieures atteignant une surface de 1 054 m². Le volume maximal pouvant être stocké sur site s'élève à 5 800 m³. La présente déclaration initiale a pour but de déclarer la chaudière gaz naturel d'une puissance de 2,8 MW au titre de la rubrique ICPE n°2910-A ainsi que le stockage d'emballages plastiques au titre de la rubrique ICPE n°2663-2.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **15 rue Ernest Jean Bapt 63370 Lempdes**

X : 716628

Y : 6520323

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 2.8 MW	DC	Chaudière vapeur au gaz naturel Stockage de caisses
2663	2663-2-b	Stockage de pneumatiques	Volume stocké 5800 m3	D	plastiques et fûts vides consignés

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

La chaudière au gaz naturel ne génère pas de déchets. Les caisses plastiques et fûts vides ne constituent pas un déchet, ils sont consignés et repris par le fournisseur.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Le site Audebert Boissons dispose de deux poteaux incendie alimentés par le réseau AEP public et positionnés près de l'entrée de l'installation et de l'entrée Nord réservée aux services d'incendie et de secours. Le site est également équipé d'une bâche à eau de 120 m3.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le local chaufferie qui abrite la chaudière au gaz naturel est entièrement bâti avec des murs coupe-feu 2h et couvert d'une dalle béton. Le site dispose d'extincteurs positionnés en nombre et en type d'agent d'extinction selon les recommandations de l'APSAD et en liaison avec la compagnie d'assurance de l'entreprise.

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **Numéro de dossier MCP : 15212836**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Usine de production de boissons à Lempdes (63)	21/12/2016	DREAL Auvergne- Rhône- Alpes

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)